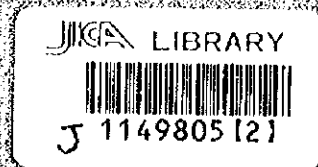


Standardisation des Qualifications Professionnelles des Cadres de Niveau A

STANDARDISATION  
DES  
SPECIFICATIONS TECHNIQUES  
DES  
CARTES DE BASE EN AFRIQUE



AGENCE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON



**STANDARDISATION  
DES  
SPECIFICATIONS TECHNIQUES  
DES  
CARTES DE BASE EN AFRIQUE**

**AGENCE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON**

PROFESSORIALITÀ  
CNR  
UNIVERSITÀ DI CATANIA  
P.O.  
MAGLIFICIA DEI SIG.lli DEL CANTONE



1149805 (2)

ACQUISTO PER IL SERVIZIO DI ASSISTENZA TECNICA E MANUTENZIONE DEI SISTEMI INFORMATIVI

### 1. Symboles de la carte topographique à l'échelle de 1:50.000

La carte nationale topographique de l'ouest du Sénégal à l'échelle de 1:50.000 a été élaborée selon les symboles unifiés de la carte en Afrique. La standardisation des symboles de la carte en Afrique a été entamée par la conférence scientifique africaine tenue à Johannesburg en 1949. Cette conférence a déterminé l'uniformité des expressions de la carte telles que l'ellipsoïde, le système de projection, le découpage, les échelles, les signes conventionnels et la transcription de la toponymie.

La cartographie est très importante dans le cadre du social et de l'économie et peut servir aux plans et à l'exploitation de divers travaux. Il est utile de standardiser et uniformiser les expressions de la carte pour contribuer au développement de chaque pays et aux travaux de coopération internationale. De ce fait, ont été commencées les études par les nombreux spécialistes organisés par l'Association Africaine de Cartographie (AAC) avec le concours de la Commission Economique pour l'Afrique.

Les symboles de la carte à l'échelle de 1:50.000 préparés par l'AAC, ont été proposés dans la sixième Conférence Cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique tenue à Addis Abeba en 1986, et acceptés. (E/ECA/NDR/CART/113)

Les symboles de la carte à l'échelle de 1:50.000 dont on parle maintenant ont été déterminés à la suite des discussions faites à chaque stade de l'opération, soit identification-terrain, restitution, compilation, identification-terrain complémentaire et dessin, entre la Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques (DTGC) et la Mission de la JICA.

Pour appliquer les symboles unifiés de la carte en Afrique à la nouvelle cartographie, il était nécessaire de préciser la définition de chaque symbole et les critères de leur application, d'ajouter quelques symboles et de modifier partiellement les symboles afin de mieux représenter les caractéristiques géographiques de la zone faisant l'objet de la cartographie et d'élaborer la carte facile à utiliser.

En respectant les objectifs de la carte de base et l'avis de la DTGC, les discussions ont été faites sous la directive de ne pas toucher les symboles de la carte autant que possible. Au cours de ces discussions, la décision a été prise comme suit.

Les symboles unifiés de la carte en Afrique à l'échelle de 1:50.000, initialement comportent 84 sous-divisions. Parmi eux, ont été modifiés les mentions suivantes afin de mieux les adapter à la cartographie de l'ouest du Sénégal.

1) Symboles ajoutés

(1) Antenne parabolique (2) Réservoir surélevé (3) Rangée d'arbres (4) Baobab

2) Symboles changés

(1) Centrale thermique (2) Mosquée (3) Ligne de transport d'énergie électrique

3) Symboles dont la couleur ou la forme sont modifiées

(1) Culture (2) Prairie (3) Mangrove (4) Rizière (5) Ville

4) Symboles dont la dimension ou la largeur sont modifiées

(1) Agglomération (2) Route située dans la zone urbanisée (3) Police, Hôtel (4) Chemin de fer

5) Annotation à la place du symbole

(1) Silos

Par ailleurs, les symboles dont les objets correspondants ne se trouvent pas même dans les autres zones du Sénégal sont supprimés dans cette brochure.

## 2. Règlement des annotations

Du fait qu'il n'y a pas de règlements des annotations qui indiquent le mode d'annotation pour la carte topographique à l'échelle de 1:50.000, la DTGC et la Mission de la JICA ont étudié et déterminé les règlements des annotations destinées à la cartographie de l'ouest du Sénégal, et ceci en se référant à la carte de France à l'échelle de 1:25.000 élaborée par l'IGN France en 1977 et à la carte de Dakar à l'échelle de 50.000 établie par l'IGN France en 1983.

Les mentions suivantes ont été déterminées pour les règlements des annotations.

### 1) Désignations des lieux d'habitation

- Droit, sans accent
- 8 divisions par ordre de grandeur : Capitale, Région, Département, Arrondissement, Ville, Communauté, Village administratif, Village de culture

### 2) Désignations des zones spéciales telles que le parc national, etc.

- Italique, Gothique
- 6 divisions par ordre de grandeur de sa superficie

### 3) Désignations des éléments de la nature (Montagne, terrasse, plaine, vallée, lac et mare)

- Italique, Gothique

- 6 divisions par ordre de grandeur de chaque nature
- 4) Désignations des cours d'eau
  - Italique, Gothique
  - 6 divisions par ordre des longueurs (à la place de la superficie du bassin en raison de distinction difficile de la ligne de partage des eaux)
- 5) Désignations des bâtiments
  - Gothique
  - 2 divisions par ordre des dimensions
- 6) Chiffres indiquant l'altitude et les latitude et longitude
  - Sans accent
  - 2 sortes (une pour l'altitude, l'autre pour les latitude et longitude)
- 7) Annotations abrégatives
  - Italique, sans accent
  - 14 sortes : Gouvernance, Préfecture, Sous-préfecture, Hôtel de ville, Université, Ecole Nationale des cadres ruraux, Lycée, Travaux publics, Institut national de développement rural, Station de météorologique, Palais de justice, Usine, Camp de militaire, Sous-station



8) Annotations des bâtiment, etc.

- 6 bâtiments ou installations : (1) Caserne de pompiers (2) Prison (3) Douane (4) Carrière (5) Sous-station

**1. Symboles de la carte topographique à l'échelle de 1:50.000**

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Division	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Routes	1	Autoroute, route à deux chaussées		Larg. 1.2mm 0.2mm 0.5mm Noir, Rouge,	Les autoroutes et routes à deux chaussées seront représentées. Pour les routes ayant un numéro, le numéro sera annoté.
	2	Route principale de très bonne viabilité (a) revêtue		Larg. 0.9mm 0.4mm Noir, (a) Rouge, (b) Rouge clair	Les routes nationales seront représentées comme route de premier ordre. Pour les routes ayant un numéro, le numéro sera annoté.
	3	Route secondaire		Larg. 0.6mm 0.15mm Noir, (a) Rouge, (b) Rouge clair	Les principales routes régionales et locales seront représentées comme route de second ordre. Pour les routes ayant un numéro, le numéro sera annoté.
	4	Route secondaire de praticabilité saisonnière (a) revêtue, (b) non revêtue		Larg. 0.6mm 0.15mm Noir, (a) Rouge, (b) Rouge clair	Les routes qui deviennent impraticables pendant la saison de pluie seront représentées comme route saisonnière
	5	Route en construction		Larg. 0.6mm, 0.2mm Noir tr. plein 3mm tr. à lacune 0.5mm	Les routes en construction de premier et second ordres seront représentées.
	6	Piste praticable		0.6mm Noir tr. plein 3mm tr. à lacune 0.5mm	Les pistes praticables par un véhicule tout terrain seront représentées.
	7	Sentier		0.6mm Noir tr. plein 1.5mm tr. à lacune 0.5mm	Les sentiers principaux clairement visibles sur la photo seront représentés.
	8	Route bordée d'arbres		0.7mm Noir diam. 0.4mm interv. 2mm	Représentation des rangées d'arbres régulièrement plantés (long. min. 250m) si planimétrie détaillée requise.
Transmission	9	Chemin de fer (voie normale), (a) double voie; (b) une voie		0.7mm Noir Coche Interv. 15mm (1mm) station 0.2mm Noir Grand. 2mm x 1mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>La largeur de la voie normale est de 1,067m (voies simple et double).</li> <li>La largeur de voie étroite est inférieure à 1,067m (voie simple et double)</li> <li>Représentation de ligne voie double en parallèle: symb. voie double, tracé milieu voie montante et celle venant de la capitale.</li> <li>Ligne ch. de fer et route côte à côte en parallèle: ch. de fer en position exacte, route décalée</li> </ul>
	10	Chemin de fer (voie étroite); (a) double voie; (b) une voie		0.5mm Noir Coche Interv. 15mm (1mm) station 0.2mm Noir Grand. 1.2mm x 0.8mm	

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale topographique de l'Ouest du Sénégal

Division	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Chemins de fer et	11	Cables transporteurs, télégraphiques		0.2mm Noir Coche interv. 5mm	Télégraphiques, cables transporteurs, monte-pente, télésièges, convoyeurs mécaniques, installés en permanence (long. minm. 250m) représentés
	12	Ligne électrique (a) Terminus		0.2mm Noir Niche interv. 10mm terminus, pt. noir 0.5mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des lignes hte tension, 30KV et plus</li> <li>Fin d'une ligne hte tension signalée par pont noir (diam. 0.5mm)</li> </ul>
	13	(a) Ligne télégraphique et téléphonique (b) Antenne de parabole		0.2mm Noir pt circulaire interv 5mm ANTENNE fond. 1mm haut. 2mm	Les antennes paraboliques sur une tour radiotélégraphique seront représentées par un symbole de la tour.
Frontières - Limites administratives - Autres Limites	14	Frontière: Internationale		0.7mm Rouge tr.p 4.5mm, tr.l 0.8mm, tr.p 2mm, tr.l 0.8mm, tr.p 1mm	Les limites d'Etat sont indiquées par une ligne discontinue.
	15	Limite 1 <sup>er</sup> ordre		0.8mm Noir tr.p 2.7mm, tr.l 0.5mm, pt circul 0.4mm, tr.l 0.5mm	Les limites de région sont indiquées par une ligne à signes adventifs (1 point noir intermédiaire)
	16	Limite 2 <sup>ème</sup> ordre		0.6mm Noir tr.p 2.5mm, tr.l 0.5mm, pt circul 0.3mm, tr.l 0.5mm, pt circul 0.3mm, tr.l 0.5mm	Les limites de département sont indiquées par une ligne à signes adventifs (2 points noirs intermédiaires)
	17	Limite 3 <sup>ème</sup> ordre		0.6mm Noir tr.p 2.5mm, tr.l 0.5mm, pt circul 0.3mm, tr.l 0.5mm, pt circul 0.3mm, tr.l 0.5mm	Les limites de département sont indiquées par une ligne à signes adventifs (3 points noirs intermédiaires)
	18	Limite: parc national ou forêt classée		0.8mm Vert	Les parcs nationaux et forêts classées seront représentés avec les limites et le nom annoté, à partir d'une superficie égale à 1cm x 1cm sur la carte.
	19	Haie, clôture végétale		pt. noir 0.4mm 0.2mm tr.l 0.3mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réserves zoologiques et les zones de chasse seront représentées avec les limites et le nom annoté.</li> <li>Superficie de 1cm x 1cm sur la carte.</li> </ul>
	20	Levé de terre		0.2mm Marron Coche interv. 1mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entassement de terre de ch. de fer, route, digue de c. d'eau</li> <li>Représentation des levés de terre: longueur minm. 5mm sur carte, hauteur minm. 2m.</li> </ul>

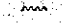

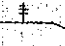

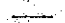
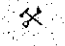
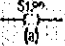
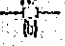


Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divisions	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Constructions Diverses	41	Minaret, Kouba	⊗	0.2mm Noir diam. 0.8mm 1mm x 2mm	• Les minarets, koubas seront représentés par le même symbole que les mosquées
	42	Cimetière Chrétien	⊕	0.2mm Noir larg. 0.8mm long. 1.5mm	• Les cimetières chrétiens seront représentés. • La grandeur minimale du cimetière à être représenté sera de 5mm x 5mm ou 2mm x 10mm sur la carte. Il sera marqué par deux ou trois symboles.
	43	Musulman	⊙	0.2mm Noir larg. 0.8mm long. 1.5mm	• Les cimetières musulmans seront représentés. • La grandeur minimale du cimetière à être représenté sera de 5mm x 5mm ou 2mm x 10mm sur la carte. Il sera marqué par deux ou trois symboles.
	44	Juif	⊖	0.2mm Noir larg. 1.4mm	• Les cimetières juifs seront représentés. • La grandeur minimale du cimetière à être représenté sera de 5mm x 5mm ou 2mm x 10mm sur la carte. Il sera marqué par deux ou trois symboles.
	45	Autres	⊗	0.2mm Noir larg. 1.4mm	• Les cimetières autres seront représentés. • La grandeur minimale du cimetière à être représenté sera de 5mm x 5mm ou 2mm x 10mm sur la carte. Il sera marqué par deux ou trois symboles.
	46	Bureau de poste	⊞	0.2mm Noir 2mm x 1mm	• Les bureaux de poste, seront représentés. • Lorsqu'un bureau a plus de deux fonctions ci-dessus, le symbole de la fonction plus importante sera retenu.
	47	Télégraphe	⊠	0.2mm Noir 2mm x 2.5mm	• Les bureaux de télégraphe seront représentés. • Lorsqu'un bureau a plus de deux fonctions ci-dessus, le symbole de la fonction plus importante sera retenu.
	48	Telephone	⊡	0.2mm Noir 2mm x 2.5mm	• Les bureaux de téléphone seront représentés. • Lorsqu'un bureau a plus de deux fonctions ci-dessus, le symbole de la fonction plus importante sera retenu.
	49	Centrale thermoelectrique	⊞	0.2mm Noir 2mm x 2.5mm	Les centrales électriques et réservoirs de gaz et de pétrole, ayant un diamètre égal ou supérieur à 10m, seront représentés.
	50	Réservoir de gaz et hydrocarbure	⊙	0.2mm Noir diam. 2mm T. horiz. interv. 0.5mm	Les centrales électriques et réservoirs de gaz et de pétrole, ayant un diamètre égal ou supérieur à 10m, seront représentés.

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divi- sion	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Constructions Diverses	51	Terrain de sport ou stade	⊞	0.2mm Noir 3mm×1.2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les terrains de sport et stades à être représentés seront ceux équipés</li> <li>Leur grandeur minimale sera de 2mm×4mm sur la carte.</li> <li>Ils seront représentés par le symbole.</li> </ul>
	52	Abri	⊞	0.2mm Noir 1.2mm×2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit des abris de secours au cas d'un sinistre et des abris pour les voyageurs (y compris les logements passagers)</li> <li>La superficie minimale des abris à être représentés sera de 2mm×2mm sur la carte.</li> </ul>
	53	Point de vue	⊞	0.2mm Noir grand. 3mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les points de vue, phares et feux seront représentés.</li> <li>Tous les points de vue, de vue panoramique, se trouvant au sommet et sur le col de montagnes, phares et balises aériennes, même les petits, seront représentés parce qu'ils servent d'un indicateur du chemin, de la navigation et du vol.</li> </ul>
	54	Pharo	⊞	0.2mm Noir grand. 1.5mm	
	55	Feu	⊞	0.2mm Noir grand. 2mm	
	56	Fort	⊞	0.2mm Noir 1.2mm×1.0mm	Les forts, batteries, bordjs fortifiés, petites batteries, palais et palais royaux seront représentés.
	57	Bordj fortifié	⊞	0.2mm Noir 1mm×1mm	Les forts, batteries, bordjs fortifiés, petites batteries, palais et palais royaux seront représentés.
	58	Palais	⊞	0.2mm Noir diam. 2mm×2.5mm	Les forts, batteries, bordjs fortifiés, petites batteries, palais et palais royaux seront représentés.
	59	Tour	⊞	0.2mm Noir 0.8mm×2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les tours, tours de guet et pylônes seront représentés.</li> <li>Ils seront, pour être représentés, d'une hauteur égale ou supérieure à 20m.</li> </ul>
	60	Station de Radio	⊞	0.2mm Noir 2mm×2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stations de radio et de télévision seront représentées.</li> <li>La superficie minimale pour être représentée sera de 2mm×2mm sur la carte.</li> </ul>

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale topographique de l'Ouest du Sénégal

Division	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Constructions Diverses	61	Murs en ruines		0.2mm Noir haut 0.6mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ruines, ruines historiques, murs en ruine, importants ou célèbres, seront représentés.</li> <li>La superficie minimale des ruines, pour être représentées, sera de 2mm x 2mm sur la carte.</li> </ul>
	62	Site ancien		0.2mm Noir 3mm x 3mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ruines, ruines historiques, sites anciens, importants ou célèbres, seront représentés.</li> <li>La superficie minimale des ruines, pour être représentées, sera de 2mm x 2mm sur la carte.</li> </ul>
	63	Jetée		0.2mm 0.4mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations permanentes des jetées, seront représentées.</li> <li>La longueur minimale pour être représentée sera de 2mm x 2mm sur la carte.</li> </ul>
	64	Quai		0.2mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations permanentes des quais seront représentées.</li> <li>La longueur minimale pour être représentée sera de 2mm x 2mm sur la carte.</li> </ul>
	65	Wharf		0.4mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations permanentes des wharfs seront représentées.</li> <li>La longueur minimale pour être représentée sera de 2mm x 2mm sur la carte.</li> </ul>
	66	Mine		0.2mm Noir 2mm x 2.5mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mines, importantes ou bien connues, seront seules représentées.</li> <li>Les mines importantes seront annotées de leurs minerais.</li> <li>Le symbole sera positionné au centre des entrées de puits d'abatage</li> </ul>
	67	Station		0.2mm 0.7mm Noir grand. 2mm x 1.2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bâtiments de gare seront représentés par un symbole. La représentation en grandeur réelle sera au moins de 1.0mm x 0.8mm sur la carte.</li> </ul>
	68	Halte		0.2mm 0.7mm Noir grand. 1.2mm x 0.8mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les haltes seront représentées à partir d'une grandeur sur la carte de 1.0mm x 0.8mm</li> </ul>
	69	Ligne de service		0.2mm 0.7mm Noir grand. 1.2mm x 8mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les terrains pour lignes de service seront représentés à partir de la superficie sur la carte de 4mm x 3mm.</li> <li>Le nombre des lignes de service sera réduit pour simplifier et le terrain sera représenté.</li> </ul>
	70	Aéroport		0.2mm Noir 2.5mm x 3mm (Noir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aéroports des lignes internationales et intérieures et les terrains d'atterrissage pour les avions légers seront représentés.</li> <li>Les plates d'atterrissage seront représentées en rectangle de grandeur à l'échelle au million duquel le symbole sera marqué.</li> </ul>

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale topographique de l'Ouest du Sénégal

Division	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Constructions Diverses	71	Aérodrome		0.2mm Noir 2.2mm x 3mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aéroports des lignes internationales et intérieures et les terrains d'atterrissage pour les avions légers seront représentés.</li> <li>Les pistes d'atterrissage seront représentées en rectangle de grandeur à l'échelle au milieu duquel le symbole sera marqué.</li> </ul>
	72	Terrain d'atterrissage		0.2mm Noir 2.0mm x 2.5mm (Noir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pistes des lignes internationales et intérieures et les terrains d'atterrissage pour les avions légers seront représentés.</li> <li>Les pistes d'atterrissage seront représentées en rectangle de grandeur à l'échelle au milieu duquel le symbole sera marqué.</li> </ul>
	73	Points géodésiques (GPS)		0.2mm Noir 1 côté 1.6mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les points géodésiques, utilisés dans l'élaboration de la carte de base, seront représentés.</li> <li>Sur les points géodésiques, leur altitude sera indiquée (jusqu'à la première décimale de mètre).</li> </ul>
	74	Point de Niveau		Noir	Les points cotés mesurés seront indiqués jusqu'à la première décimale de mètre et les points cotés restitués mécaniquement seront exprimés jusqu'au mètre.
	75	Point de Restitution		Noir	Les points cotés mesurés seront indiqués jusqu'à la première décimale de mètre et les points cotés restitués mécaniquement seront exprimés jusqu'au mètre.
	76	Point de photo aérienne		0.2mm Noir larg. 5mm long. 5mm	Les points de photo aérienne seront représentés.
	77	Repère de nivellement		1.5mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les repères et bornes de nivellement, utilisés dans l'élaboration de la carte de base, seront représentés.</li> <li>L'altitude des repères et bornes de nivellement sera indiquée jusqu'à la deuxième décimale de mètre.</li> </ul>
	78	Borne de nivellement		1.5mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les repères et bornes de nivellement, utilisés dans l'élaboration de la carte de base, seront représentés.</li> <li>L'altitude des repères et bornes de nivellement sera indiquée jusqu'à la deuxième décimale de mètre.</li> </ul>
Figuré du terrain, Orographie	79	(a) Courbes de niveau (b) Courbes intercalaires		0.2mm 0.5mm Marron	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les courbes normales seront tracées à l'équidistance 10m et les courbes maîtresse à l'équidistance 50m.</li> <li>La cote de la courbe de niveau sera marquée de telle façon que le chiffre s'oriente vers la partie haute du terrain.</li> </ul>
	80	(a) Dépression (b) Cuvettes		0.2mm 0.4mm Marron	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les courbes normales seront tracées à l'équidistance 10m et les courbes maîtresse à l'équidistance 50m.</li> <li>La cote de la courbe de niveau sera marquée de telle façon que le chiffre s'oriente vers la partie haute du terrain.</li> </ul>



Ces Symboles sont destinés à la carte nationale topographique de l'Ouest du Sénégal

Division	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Figuré du terrain, Orographie	81	Zones rocheuses		0.2mm Noir	Les zones rocheuses telles que les terrains rocheux, pierres et falaises, seront représentées. Les zones rocheuses, ayant une longueur égale et supérieure à 5mm sur la carte et une hauteur relative de 2m au moins, seront seules représentées.
	82	Terrain rocheux		Noir	
	83	Pierres, falaises		0.2mm Noir	
	84	Talus		0.2mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les talus seront représentés.</li> <li>• Pour être représentés, ils auront au moins 5mm de long sur la carte et 2.0m de haut.</li> </ul>
	85	Détails non rocheux		0.2mm Noir Coche interv. 0.6mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les détails non rocheux seront représentés.</li> <li>• Pour être représentés, ils auront au moins 5mm de long sur la carte et 2.0m de haut.</li> </ul>
	86	Dépôt de terre de mine		0.2mm Marron	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépôts de terre de mine seront représentés, en principe, en leur forme réelle.</li> <li>• La superficie minimale des dépôts à être représentés sera de 2mm x 4mm sur la carte, avec une hauteur égale ou supérieure à 4m.</li> </ul>
	87	Sables secs; Zones sableuses		Marron	Les zones sableuses, ayant une superficie égale et supérieure à 5mm x 5mm sur la carte, seront représentées.
	88	Dunes		Marron	Les dunes, ayant une superficie égale et supérieure à 5mm x 5mm sur la carte, seront représentées.
	89	Tranchée de prospection		0.2mm Noir 0.5mm continu	Les tranchées de prospection, ayant au moins 5mm de long sur la carte et 5m de large, seront représentées.
90	Source, puits, réservoir, point d'eau		0.2mm Bleu diam. 1mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources d'eau importantes, dont un côté du bassin est égal et supérieur à 1.0mm sur la carte, seront représentées.</li> <li>• Les puits importants et à l'usage collectif dans les habitations rurales seront représentés.</li> </ul>	







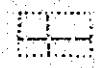

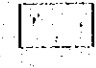

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divi- sion	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Hydrographie et détails particuliers	91	Fleuves; Rivière navigable; Cours d'eau; Chute; Rapide; Tracé incertain;		0.2mm Bleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fleuves qui ont une largeur égale ou supérieure à 0.4mm sur la carte seront représentés avec deux tracés.</li> <li>Les fleuves, rivières et cours d'eau qui ont une longueur égale ou supérieure à 250mm seront seuls représentés. Le sens du courant y sera indiqué.</li> <li>Les chutes d'eau dont la hauteur relative est égale ou supérieure à 5m seront seules représentées.</li> <li>Les rapides dont la hauteur relative est de 3 à 5m au moins seront seuls représentés.</li> <li>Les cours d'eau temporaires pendant la saison de pluie seront représentés par un tracé discontinu.</li> <li>Les ravines sans eau qui forment un val raide, longue de 5mm au moins sur la carte, seront représentées.</li> </ul>
	92	Cours d'eau temporaire; Ruissseau; Ravine sans eau		bleu	
	93	Réservoir d'eau sur terre		0.2mm Bleu 1mm X 1mm	
	94	Équipement Construction élevée		0.2mm Bleu 1mm X 1mm	
	95	Canal d'irrigation		0.5mm Bleu coche interv. 2.2mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les canaux d'irrigation et canaux navigables seront représentés, à partir de la largeur égale à 0.4mm et la longueur égale à 5mm sur la carte.</li> </ul>
	96	Canal navigable		0.5mm Bleu coche interv. 8mm	
	97	Étang; Nappe d'eau permanente Lac		Bleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les étangs, nappes d'eau, lacs et barrages, qui ne sont pas taris durant toute l'année, ayant un côté le plus court égal et supérieur à 2mm sur la carte, seront représentés en grandeur à l'échelle et en forme réelle.</li> <li>La rive sera tracée selon les photos aériennes.</li> </ul>
	98	Barrage		Noir, Bleu	
	99	Marais Zone inondable		Echantillon demi teinte 0.2mm Bleu tr. plein 1~1.2mm tr. à lacune 0.6~0.8mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>La rive sera tracée selon les photos aériennes.</li> <li>Les marais et zones inondables, qui restent, la plupart du temps, marécageux avec le niveau d'eau réduit, mais sont inondés durant la saison des pluies, seront représentés.</li> <li>Les zones marécageuses, qui restent humides durant toute l'année, seront représentées.</li> <li>Elles seront représentées à partir de la superficie égale à 5mm X 5mm sur la carte.</li> </ul>
	100	Zone marécageuse		Echantillon demi teinte Bleu	


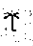
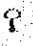
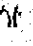
Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divi- sion	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Hydrographie et détails particuliers	101	Mangrove		Echantillon demi teinte Vert Bleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mangroves, broussailles enracinées dans l'eau, seront représentées.</li> <li>Ils seront représentés à partir de la superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte.</li> </ul>
	102	Aqueduc		0.2mm Bleu tr. plein 1.5mm tr. à lacune 0.8mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aqueducs et conduites d'eau seront représentés.</li> <li>Les conduites d'eau, dont le rayon ou la base est égal ou supérieur à 50cm et dont la longueur est égale ou supérieure à 1cm sur la carte, seront représentés.</li> </ul>
	103	Pont		0.4mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ponts et conduites d'eau permanents, en fer, en béton et en pierre seront représentés.</li> <li>Les ponts et conduites d'eau ayant au moins 10m de long seront représentés. Leur largeur sera celle de la route.</li> <li>Les passerelles pour piétons seront représentées en deux tracés.</li> </ul>
	104	Digue		0.2mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chaussées submersibles, avec le lit de rivière aménagé en béton, sur lesquelles peuvent passer les voitures et piétons seront représentés.</li> </ul>
	105	Chaussée submersible		0.8mm Noir angul. 0.5mm x 0.5mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations permanentes des quais pour les bacs transportant des véhicules et passagers seront représentés, pour les bacs ayant au moins 20m de large.</li> </ul>
	106	Bac		0.2mm Noir tr. plein 1.5mm tr. à lacune 0.5mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lignes côtières seront représentées selon les photos aériennes. Les plages (sables secs et mouillés) dont la superficie est égale et supérieure à 5mm x 5mm sur la carte seront seules représentées.</li> </ul>
	107	Ligne côtière; falaises des plus basses mers; sables mouillés		Surf. eau 70% Bleu Marée hte. tr. plein 1.0mm tr. à lacune 0.5mm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les forêts des arbres au moins 8m de haut seront représentées, à partir d'une superficie de 5mm x 5mm sur la carte.</li> </ul>
Végétation	108	Bois/Forêt		Echantillon demi teinte Vert 70% syimb. 0.2mm Noir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les broussailles des arbres entre 2m et 8m de haut seront représentées, à partir d'une superficie de 5mm x 5mm sur la carte.</li> </ul>
	109	Broussailles; forêt dégradée		Echantillon demi teinte Vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jardins ayant au moins 5mm x 5mm de superficie seront représentés.</li> </ul>
	110	Jardins		Echantillon demi teinte Noir	

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divi- sion	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Végétation	111	Vergers		Echantillon demi teinte Noir	Les vergers ayant au moins 5mm x 5mm de superficie seront représentés.
	112	Savane Forêt claire ou savane boisée		Echantillon demi teinte Vert	Les savanes, prairies avec des arbres clairsemés, seront représentées à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm.
	113	Brousse tigrée		Echantillon demi teinte Vert	Les brousses tigrées seront représentées par un symbole ligré. Elles seront représentées à partir d'une superficie de 5mm x 5mm sur la carte.
	114	Cactus		Echantillon demi teinte Symb. 0.2mm Vert Noir	Les champs de cactus seront représentés à partir d'une superficie de 5mm x 5mm.
	115	Plantation		Echantillon demi teinte Vert	Les plantations importantes et permanentes seront représentées à partir d'une superficie de 5mm x 5mm sur la carte.
	116	Culture		Echantillon demi teinte Vert	Les terres de cultures, y compris les jachères, seront représentées à partir d'une superficie de 5mm x 5mm sur la carte.
	117	Rizières		30% Vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rizières inondées seront représentées, à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte.</li> <li>Les bordures et canaux d'irrigation seront représentés en pistes praticables et en canaux respectivement.</li> </ul>
	118	Bambou		Echantillon demi teinte 70% Vert	Les bosquets de bambou, à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte, seront représentés.
	119	Arbre		Echantillon demi teinte Bleu	Les arbres clairsemés, ayant au moins 8m de haut, seront représentés.
	120	Papyrus		Echantillon demi teinte Bleu	Les champs de papyrus, ayant au moins une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte, seront représentés.

Ces Symboles sont destinés à la carte nationale  
topographique de l'Ouest du Sénégal

Divi- sion	N°	Désignation	Symbole	Détail de Représentation	Observations
Végétation	121	Prairie		Echantillon demi teinte Vert	Les prairies, herbages et terrains incultes herbeux seront représentés à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte, dont jusqu'aux 30% peuvent être des broussailles.
	122	Palmier		Echantillon demi teinte Noir, grand. 3mm	Les palmiers seront représentés avec leur état de dissémination
	123	Fromager		Echantillon demi teinte Noir, grand. 3mm	Les fromagers, même clairsemés, seront représentés, à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte.
	124	Baobab		Echantillon demi teinte Noir, grand. 3mm	Les baobabs, à partir d'une superficie égale à 5mm x 5mm sur la carte, seront représentés par le symbole de telle manière que la répartition des symboles représentent celle des baobabs.

## 2. Règlement des annotations

Règlement des annotations - I

I - 1, Nom administratif

I - 2, Noms des zones spéciales, parcs nationaux, etc.

No	Annotation	Division	No	Annotation	Superficie correspondante
0	DAKAR	Capitale d'Etat	A - 1	<i>FORÊT</i>	Supérieure à 50km <sup>2</sup>
1	THIÉS	Région	A - 2	<i>Forêt, Bois</i>	30km <sup>2</sup> ~ 49km <sup>2</sup>
2	MBOUR	Département	A - 3	<i>Forêt, Bois</i>	20km <sup>2</sup> ~ 29km <sup>2</sup>
3	BARGNY	Arrondissement	A - 4	<i>Bois, Lieu-dit</i>	10km <sup>2</sup> ~ 19km <sup>2</sup>
4	KAYAR	Communauté rurale, village important	A - 5	<i>Bois, Lieu-dit</i>	2km <sup>2</sup> ~ 9km <sup>2</sup>
5	Bayakh	Village administratif (grand)	A - 6	<i>Bois, Lieu-dit</i>	0,5km <sup>2</sup> ~ 2km <sup>2</sup>
6	Nditakh	Village administratif (petit)			
7	Keur Malali	Village du culture, quartier habitations			

I-3, Fleuve

I-4, Noms des lieu (plateau, plaine, vallée, lac, mares, etc.).

No	Annotation	Longueur	No	Annotation	Superficie correspondante
B ~ 0	<i>FLEUVE</i>	Supérieure à 500km	C-1	<i>MONTAGNE</i>	Supérieure à 50km <sup>2</sup>
B ~ 1	<i>FLEUVE</i>	50km ~ 100km	C-2	<i>Montagne</i>	30km <sup>2</sup> ~ 49km <sup>2</sup>
B ~ 2	<i>FLEUVE</i>	30km ~ 49km	C-3	<i>Montagne</i>	20km <sup>2</sup> ~ 29km <sup>2</sup>
B ~ 3	<i>Fleuve</i>	20km ~ 29km	C-4	<i>Montagne</i>	10km <sup>2</sup> ~ 19km <sup>2</sup>
B ~ 4	<i>Fleuve</i>	10km ~ 19km	C-5	<i>Montagne</i>	2km <sup>2</sup> ~ 9km <sup>2</sup>
B ~ 5	<i>Fleuve</i>	2km ~ 9km	C-6	<i>Montagne</i>	0,5km <sup>2</sup> ~ 2km <sup>2</sup>
B ~ 6	<i>Fleuve</i>	Inférieure à 2km			



Règlement des annotations - II (forme et type de lettre)

II - 1, Nom administratif

II - 2, Noms des zones spéciales, parcs nationaux, etc.

No	Annotation	Dimension	Représentation	Forme	Type	No	Annotation	Dimension	Représentation	Forme	Type
0	DAKAR	6mm	Majuscule	Droit	Sansserif	A - 1	FORÊT	3mm	Majuscule	Italique	Gothique
1	THIÉS	4.5mm	dito	dito	dito	A - 2	Forêt, Bois	3mm 2.3mm	Majuscule Minuscule	dito	dito
2	MBOUR	4.0mm	dito	dito	dito	A - 3	Forêt, Bois	2.6mm 2.1mm	dito	dito	dito
3	BARGNY	3.5mm 3.0mm	Majuscule Minuscule	dito	dito	A - 4	Bois, Lieu-dit	2.0mm 1.6mm	dito	dito	dito
4	KAYAR	3.0mm 2.5mm	dito	dito	dito	A - 5	Bois, Lieu-dit	1.8mm 1.2mm	dito	dito	dito
5	Bayakh	2.5mm 2.0mm	dito	dito	dito	A - 6	Bois, Lieu-dit	1.6mm 0.9mm	dito	dito	dito
6	Nditakh	2.0mm 1.5mm	dito	dito	dito						
7	Kour Malali	1.5mm 1.0mm	dito	dito	dito						

II - 3, Fleuve

II - 4, Noms des lieu (plateau, plaine, vallée, lac, mares, etc.)..

No	Annotation	Dimension	Represen- tation	Forme	Type	No	Annotation	Dimension	Represen- tation	Forme	Type
B - 0	<i>FLEUVE</i>	4.5mm	Majuscule	Italique	Gothique	C - 1	<i>MONTAGNE</i>	3.2mm	Majuscule	Italique	Sans - Serif
B - 1	<i>FLEUVE</i>	3.6mm	dito	dito	dito	C - 2	<i>Montagne</i>	3mm 2.4mm	Majuscule Minuscule	dito	dito
B - 2	<i>FLEUVE</i>	3.0mm	dito	dito	dito	C - 3	<i>Montagne</i>	2.8mm 2.0mm	dito	dito	dito
B - 3	<i>Fleuve</i>	3.0mm 2.2mm	Majuscule Minuscule	dito	dito	C - 4	<i>Montagne</i>	2.0mm 1.7mm	dito	dito	dito
B - 4	<i>Fleuve</i>	2.5mm 1.8mm	dito	dito	dito	C - 5	<i>Montagne</i>	1.8mm 1.4mm	dito	dito	dito
B - 5	<i>Fleuve</i>	2.0mm 1.6mm	dito	dito	dito	C - 6	<i>Montagne</i>	1.6mm 1.2mm	dito	dito	dito
B - 6	<i>Fleuve</i>	1.7mm 1.0mm	dito	dito	dito						

II - 5. Noms des bâtiments, etc.

1.C.5 (1.8mm, 1.4mm)

(a) Gouv. Pref. S/Préf. Hôt - Ville

(b) Plantation, etc...établissement de dimension supérieure à 2cm × 4cm

2.C.5 (1.6mm, 0.9mm)

Bâtiments autres que ceux mentionnés dans (a)

II - 6. Annotation mentionnée

dans l'espace extérieur

à l'orle

Annotation	Dimension	Représentation	Forme	Type
	(Maj) 3, 4mm	Majuscule	Italique	Sans - serif

## II - 7. Abréviation des annotations

Etant donné que les annotations de bâtiment et de terrain énumérées ci - dessous sont composées de nombreuses lettres, c'est - à dire trop longues, les deux parties, japonaise et sénégalaise, ont décidé, après une série de discussions, d'utiliser une abréviation correspondante pour chacune des annotations et de ne pas les accompagner de signe conventionnel.

1. Gouvernance	Gouv	Gouv
2. Préfecture	Préf	Préf
3. Sous Préfecture	S/Préf	S/Préf
4. Hôtel de Ville	Hôt - Ville	Hôt - Villa
5. Université	Univ	Univ.
6. Ecole Nationale des Cadres Ruraux	ENCR	ENCR
7. Ecole, Lycée	Ecole	Ecole
8. Travaux publics	TP	TP
9. Institut National de Développement Rural	INDR	INDR
10. Station Météorologique	Météo	Météo
11. Palais de Justice	Justice	Justice
12. Usine	Use	Us.
13. Camp Militaire	Camp Mil	Camp. Mil
14. Sous - Station	S/stion	S/Stion

